



Service Web intermédiaire de transactions financières

Par **suzzaku**, le **27/04/2018** à **20:30**

Bonjour à tous !
Je m'excuse d'avance si je ne suis pas au bon endroit pour poster ce sujet, au besoin je redirigerai mon sujet dans un autre topic.
J'avoue ne pas trop savoir vers quel type de conseiller juridique et / ou avocat me tourner aujourd'hui dans le cadre de mon travail - je suis développeur informatique.
Dans ma situation actuelle, j'ai besoin de développer une plateforme WEB pour une société qui jouerait le rôle d'intermédiaire financier entre l'offre et la demande. La plateforme prélève un pourcentage sur le montant versé par le demandeur à celui qui fournit le service. Et tout cela se ferait de manière automatique.
En gros si je dois donner un petit exemple : je suis une société, j'ai besoin d'un développeur pour me fournir un service. Je le contacte et celui-ci me dit qu'il facture 400€. Je fais appel à un système intermédiaire (site web) que je paye 440€ pour sécuriser la transaction. Une fois le travail effectué, ce service intermédiaire me facture 40€ (10% de taxe sur le service) et reverse 400 € au développeur.
Mon besoin aujourd'hui c'est de voir comment rendre cette transaction légale. Et les limites de ce genre de systèmes. Sans que la plate-forme soit tenue responsable du travail entre les deux contractants, elle le superviserait simplement.
On voit beaucoup ce genre de sites Web aujourd'hui, mais malgré tout le font-ils tous de manière parfaitement légale.
En espérant que l'un de vous puisse m'aiguiller ne serait-ce qu'un peu dans mes recherches, la lecture ne me fait pas peur !
Bien à vous.
Francis